



# EXTRAIT DU

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.

### *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-François DODET	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Benoît BORDAT	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Christophe BERTHIER	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Michel ROTGER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Christine MASSU	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Christine MARTIN
Mme Claude DARCIAUX	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
M. Rémi DELATTE	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

### **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Financement du tramway - Signature d'un contrat de prêt avec la Banque Européenne d'Investissement**

En application des orientations du 6ème programme d'action communautaire en faveur de l'environnement, intitulé « environnement 2010 », la BEI, qui bénéficie de la meilleure notation financière (AAA), finance dans des conditions attractives les projets de développement des transports publics dès lors qu'ils participent à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain.

A ce titre, le Grand Dijon a sollicité un contrat de prêt de 200 M€, partagé entre un emprunt direct de 100 M€ auprès de la BEI et une enveloppe de financements intermédiée par des établissements bancaires français.

Le dossier présenté par le Grand Dijon a été instruit sur place les 16 et 17 novembre 2009.

A l'issue de cet examen, le Conseil d'administration de la BEI a rendu le 26 février 2010 un avis favorable à l'octroi prêt sollicité, qui sera partagé entre :

- un emprunt direct de 100 M€ auprès de la BEI ;
- et une enveloppe de financements intermédiée par des établissements bancaires français.

Les caractéristiques du prêt direct de 100 M€ accordé par la BEI sont les suivantes :

Modalités et période de mise à disposition des fonds : par tranches successives, la durée maximum de la phase de mobilisation des fonds étant fixée à 36 mois suivant la date de signature du contrat.

Durée d'amortissement des tirages : de 4 ans (minimum) à 30 ans (maximum)

Différé d'amortissement : possible dans la limite de 3 ans maximum

Amortissement du capital : in fine, constant ou progressif, sur option de l'emprunteur

Périodicité des échéances : trimestrielle, semestrielle ou annuelle, sur option de l'emprunteur

Remboursement anticipé du capital : possible moyennant un préavis de 1 mois, sans indemnité pour les tirages sur taux variable, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle pour les tirages sur taux fixe.

Calcul des intérêts :

- Tranches à taux fixes : sur cotation, base 30/360
- Tranches à taux variables : sur cotation d'une marge appliquée à l'index Euribor, base exact/360

Conversion de taux d'intérêt : possible sur option de l'emprunteur

Vu le projet de contrat annexé à la présente délibération ;

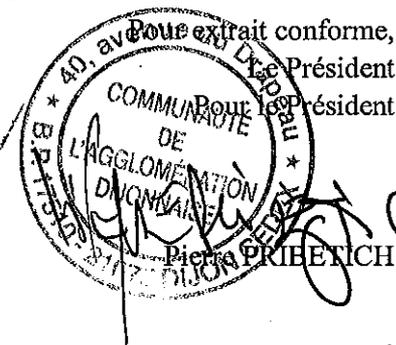
Vu l'avis favorable de la Commission et du Bureau ;

LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à signer auprès de la Banque Européenne d'Investissement :
  - un contrat de prêt d'un montant maximum de 100 M€, tel qu'annexé à la présente délibération ;
  - un ou plusieurs contrats de prêt intermédiés par des établissements bancaires français, dans la limite d'un montant total de 100 M€.
- **d'autoriser** le Président à réaliser sans autre délibération toute opération de gestion visant à assurer l'exécution des contrats susvisés, et notamment : les demandes de versements de fonds, les arbitrages de taux, les demandes de remboursement anticipé.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 MARS 2010



Convocation envoyée le 18 mars 2010  
Publié le 26 MARS 2010  
Déposé en Préfecture le